



RNCP39519
Référentiel d'activité,
de compétences et
d'évaluation



Accessible au public ayant entre 16 et 29 ans pour un contrat d'apprentissage en alternance.

PRÉREQUIS

Cette formation est ouverte aux personnes ayant un niveau CAP/BEP ou équivalent.
Pour suivre la formation dans de bonnes conditions, il est souhaitable de savoir lire, écrire (rédiger un texte lisible de 5 à 10 lignes), compter et maîtriser la communication orale.

TARIF

Le financement de la formation en apprentissage est assuré par l'OPCO (Opérateur de compétences) auquel est rattachée l'entreprise qui emploie l'apprenti.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le technicien d'études du bâtiment en dessin de projet est chargé, au sein des agences d'architecture, de maîtrise d'œuvre ou de construction de maisons individuelles, de la réalisation des documents graphiques et de la modélisation numérique des projets de bâtiment, en respectant les contraintes économiques et réglementaires.

PROGRAMME DE FORMATION

Activité 1 : Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase avant-projet et constituer une demande de permis de construire

- Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase avant-projet
- Réaliser les plans en phase avant-projet
- Constituer le dossier de demande du permis de construire

Activité 2 : Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase projet

- Mettre un projet en conformité avec la réglementation
- Réaliser les plans et le carnet de détails du dossier de consultation des entreprises
- Préparer la synthèse des plans techniques et architecte

Activité 3 : Réaliser les pièces graphiques d'un bâtiment existant

- Réaliser le relevé conventionnel d'un bâtiment existant
- Réaliser le relevé numérique d'un bâtiment existant
- Réaliser les plans d'un bâtiment existant

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET HUMAINS

- Des salles polyvalentes de formation avec des documents écrits, diaporama, supports audio et visuels, outils multimédias.
- Les formateurs sont certifiés et qualifiés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

- Mise en situation professionnelle : 14h00
- Entretien technique : 30min
- Questionnement à partir de production(s) : 30min
- Entretien final : 20min

VALIDATION

Délivrance d'un titre professionnel reconnu par l'État.

SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

Les cabinets de maîtrise d'œuvre ou de maîtrise d'ouvrage, les bureaux d'études techniques, les bureaux d'études des services techniques des collectivités territoriales, les entreprises du bâtiment, artisanales, PME ou grandes entreprises.

